



Termes de référence

Appel à candidature pour étude sur les dispositions légales/réglementaires favorables à l'engagement durable des communautés dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Cameroun

Lieu : Cameroun

Forêts et Développement Rural (FODER)

Tel : 00 237 242 00 52 48, E-mail : forest4dev@gmail.com

B. P. 11417 Yaoundé – Cameroun

Le contenu des présents TDR relève de la seule responsabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis des partenaires du projet RTM2.

Contexte et justification

Dans la réalisation de ses missions, l'association Forêts et Développement Rural (FODER) met en œuvre le projet intitulé « Intégrer le suivi communautaire des forêts en temps réel pour maintenir les moyens de subsistance et les forêts en Afrique Centrale et de l'Ouest ». Ce projet vise à améliorer la gouvernance forestière grâce à une participation plus efficace des communautés forestières et de la société civile, améliorant ainsi les droits et les moyens de subsistance des communautés forestières et favorisant une durabilité environnementale accrue. Au Cameroun, il est mis en œuvre dans les régions du Centre, Sud et de l'Est. Dans le but d'assurer la pérennité de l'action des communautés dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale, FODER recherche les opportunités, dispositions, mesures, et/ou voies de recours incitatives légales au niveau national et même international sur lesquels s'appuyer pour mieux sensibiliser les communautés avec lesquelles elle travaille; et surtout qui, encouragent une participation inclusive et durable dans la surveillance des forêts. L'amélioration des conditions de vie des communautés semble être une piste, et ceci peut passer par une implication accrue de celles-ci dans le partage des bénéfices issus des opérations forestières de tout ordre (transactions, VEP, etc.) et la mise en place d'un dispositif légal favorable.

Pour avoir une vue plus précise sur la question, une étude est commanditée par FODER sur l'état des lieux du cadre légal, des dispositions légales favorables à une implication durable des communautés dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale. Ceci justifie le présent appel.

Objectifs de la consultation

Cette consultation a pour objectif général de faire l'état des lieux des textes, des dispositions légales de nature à inciter une implication et un engagement durable des communautés dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale. Le/la consultant(e) pourra s'intéresser entre autres au processus de vente aux enchères publiques (VEP) du bois au Cameroun, aux transactions forestières, aux revenus issus des contentieux forestiers, au fondement des comités paysans forêt (CPF) et des comités riverains, à la décentralisation de la fiscalité forestière, aux mécanismes de partage et de gestion des revenus issus de l'exploitation forestière, etc.

Il s'agira de manière spécifique pour la consultante ou le consultant de :

1. Recenser et compiler les dispositions légales/réglementaires (avec références détaillées à l'appui) de nature à inciter durablement les communautés locales, autochtones, ainsi que les femmes, dans la surveillance des forêts et les actions de lutte contre l'exploitation forestière illégale.
2. Faire une analyse des dispositions identifiées avec une emphase sur la participation des communautés locales, autochtones, ainsi que les femmes : au partage des bénéfices issus de l'exploitation et des revenus issus des illégalités traitées – y compris un point d'analyse sur les motivations des communautés qui se rendent complices des illégalités ; ainsi qu'aux mécanismes décisionnels qui les impactent en matière de gestion des forêts.

3. Formuler des recommandations ou suggestions précises et autant que possible ciblées pour inciter les femmes, les communautés locales ou autochtones riveraines des forêts, à s'investir et s'engager durablement dans la surveillance des forêts et la dénonciation de l'exploitation frauduleuse du bois et les activités forestières illégales. Ceci en développant notamment des suggestions ou recommandations sur les incitatives possibles (basées ou non sur des expériences et initiatives réelles) ; en suggérant des réformes possibles en faveur des femmes et ou des communautés, notamment celles participant au suivi des forêts ; etc. Recommandations ou suggestions pouvant par ailleurs contribuer à une amélioration plus perceptible des conditions de vie des communautés riveraines.

Résultats attendus

Il est attendu du consultant :

1. Une compilation des dispositions légales/réglementaires (avec références à l'appui) de nature à inciter durablement les communautés locales, autochtones, ainsi que les femmes, dans la surveillance des forêts et les actions de lutte contre l'exploitation forestière illégale.
2. Un rapport indiquant entre autre : les analyses faites autour des dispositions identifiées avec une emphase sur la participation des communautés locales, autochtones, ainsi que les femmes : au partage des bénéfices issus de l'exploitation et des revenus issus des illégalités traitées – y compris un point d'analyse sur les motivations des communautés qui se rendent complices des illégalités et aux mécanismes décisionnels qui les impactent en matière de gestion des forêts ; les analyses des motivations des communautés qui se rendent complices des illégalités ; les recommandations et suggestions précises et autant que possible ciblées pour inciter les femmes, les communautés locales ou autochtones riveraines des forêts, à s'investir/s'engager durablement dans la surveillance des forêts et la dénonciation de l'exploitation frauduleuse du bois et les activités forestières illégales (en développant notamment des suggestions ou recommandations sur les incitatives possibles (basées ou non sur des expériences et initiatives réelles) ; en suggérant des réformes légales possibles en faveur des femmes et ou des communautés, notamment celles participant au suivi des forêts ; etc. Recommandations ou suggestions pouvant par ailleurs contribuer à une amélioration plus perceptible des conditions de vie des communautés riveraines).

Livrables

- Un rapport d'étude (en format Word) indiquant entre autre les éléments listés dans les résultats attendus ;
- Une proposition de note de briefing (en format Word) sur les éléments favorisant un engagement durable des communautés dans la lutte contre l'exploitation illégale ;
- Un document annexe (en format Word ou Excel et sous forme de tableau) compilant les dispositions légales/réglementaires (avec références précises à l'appui) de nature

à inciter durablement les communautés dans la surveillance des forêts et les actions de lutte contre l'exploitation forestière illégale, ainsi que des suggestions de reformulations pertinentes pour les femmes et les communautés ;

- Un répertoire électronique (en format Excel/Word) de tous les textes utilisés pour l'analyse.

Calendrier indicatif de la consultation

- 29 juillet 2020 publication de l'appel ;
- 30 juillet au 17 Août 2020, réception des candidatures ;
- 18 au 21 août 2020, dépouillement des offres et PV de sélection ;
- 24 août au 09 octobre 2020, lancement et déroulement de l'étude suivant la méthodologie élaborée.

La durée de la consultation est de dix (10) jours sur un temps calendaire de sept (07) semaines, et commencera dès la signature du contrat.

NB : Seul le ou la candidat(e) retenu(e) sera contacté(e) par nos services pour la suite du processus.

Conditions à remplir

Les personnes physiques ou morales désireuses de faire acte de candidature, doivent justifier de :

- Une bonne connaissance du cadre légal régissant les activités forestières au Cameroun avec une connaissance des initiatives promouvant une plus grande participation des communautés dans la gestion des forêts et la lutte contre l'exploitation forestière illégale ;
- Proposer une offre technique présentant de manière succincte la méthodologie de travail permettant d'atteindre les résultats attendus et d'obtenir les livrables escomptés. Une méthodologie de travail impliquant au moins deux profils différents et pertinents pour l'objet de l'étude est un avantage ;
- Proposer une offre financière inférieure ou égale à 2300 (deux mille trois cent) Euros.

Composition du dossier de candidature

- i) Une offre financière et une offre technique (en un seul document de 4 page maximum) ;
- ii) Le CV de la consultante ou du consultant (02 pages maximum).

Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées par un comité interne sur la base des critères suivants :

- Structure et présentation des offres
- Compréhension de l'appel d'offre et analyse des enjeux
- Profil et expérience du/de la consultant/e
- Méthodologie proposée

- Calendrier et délais de livraison proposés
- Montant de l'offre financière
- Identification claire et compréhensive des postes de dépense, et répartition logique et objective des coûts.

NB : Les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le **17 Août 2020 à 23 h 00 (heure du Cameroun)** par email ayant pour objet « **Etude Législation et engagement des communautés contre l'EFI au Cameroun** » à l'adresse: forest4dev@gmail.com avec en copie les deux adresses suivantes :

- teneMagdine@gmail.com
- c.zebazehello@gmail.com